



MUNICIPALITÉ DE

Saint-Esprit

AVIS PUBLIC



AUX CONTRIBUABLES DE LA SUSDITE MUNICIPALITÉ

PROMULGATION DU RÈGLEMENT 677-2022

Est par les présentes donné par la soussignée, directrice générale et greffière-trésorière de la municipalité de Saint-Esprit que :

Lors de la séance ordinaire du conseil municipal du 4 avril 2022, le règlement suivant a été adopté:

Règlement 677-2022
Règlement concernant le budget et la taxation de l'exercice
fiscal 2022 et amendant le règlement 673-2022

Le règlement est déposé au bureau de la directrice générale et greffière-trésorière où toute personne intéressée peut en prendre connaissance aux heures d'ouverture et sur le site internet de la municipalité.

Le règlement entre donc en vigueur par la présente.

Donné à Saint-Esprit, le 6 avril 2022.

Directrice générale et greffière-trésorière